

## Récapitulatif des subventions accordées par le Comité aux joueurs et aux clubs

### Subventions versées aux Joueurs

Les subventions accordées aux joueurs le sont sur l'ensemble des épreuves Finales de Championnat de France et de Championnat du Monde pour lesquelles il faut se qualifier (pas de subvention sur une épreuve Open)

Dernière mise à jour	Epreuve	Montant accordé par joueur
17/06/2010	Finale du Championnat de France Individuel	Montant de l'inscription
17/06/2010	Finale du Championnat de France Vermeil - Diamant	Montant de l'inscription
17/06/2010	Finale du Championnat de France Promotion	Montant de l'inscription
22/05/2011	Finale du Championnat du Monde	
	⇒ Situé en France	100.00 €
	⇒ Situé dans un pays limitrophe	130.00 €
	⇒ Situé dans un autre pays	200.00 €
22/05/2011	Finale du Championnat de France Jeunes et Scolaires (même montant alloué aux accompagnateurs du Comité)	Montant de l'inscription
12/03/2013	Finale Nationale du Concours de Scrabble Scolaire	60.00 €

### Subventions versées aux Clubs

Dernière mise à jour	Epreuve	Montant accordé
22/05/2011	Finale Championnat de France Interclubs	
	⇒ Equipe de 5 joueurs (50 euros par joueur) ⇒ Equipe de 7 joueurs (50 euros par joueur)	250.00 € 350.00 €
20/10/2016	Subvention aux clubs pour du matériel informatique: ⓘ	
	⇒ pour achat d'ordinateur sur présentation de facture au nom du club, montant plafonné ⇒ pour achat d'une imprimante sur présentation de facture au nom du club, montant plafonné	150.00 € 50.00 €
ⓘ : Une subvention au maximum tous les 5 ans par club. Trois subventions maximum par an seront allouées par le comité (seules les trois premières demandes seront honorées).		
11/10/2009	Dotation Championnat départemental: voir cahier des charges des Championnats	

Toutes les subventions listées ci-dessus sont renouvelables d'année en année sauf rediscussion.

Il peut s'en ajouter d'autres plus ponctuelles, sur demande auprès du Bureau.

**Décision du C.A. du 1er juin 2013:** Les subventions accordées individuellement aux joueurs (pour tous Championnats de France) seront désormais conditionnées à la présence du joueur au Championnat Régional du Comité de la saison. Décision applicable à partir de la saison 2013-2014.